



Demande retrait autorité parentale

Par **Ananas01**, le **10/07/2020 à 14:28**

Bonjour,rnrnLe père de ma fille souhaiterais se déchoir de ses droits paternels. En effet, il souhaite « abandonner » ma fille en perdant les droits qui lui sont accordés. Une première audience a eu lieu au TGI de ma commune et nous devons repasser au tribunal en septembre prochain. Quelles sont les démarches à faire et sa demande sera t elle acceptée ? rnJe précise qu'une souhaiterais également ne plus avoir à payer de pension alimentaire... pension qu'il ne paye que quand cela lui convient.rnrnMerci de vos réponses

Par **amajuris**, le **10/07/2020 à 15:33**

bonjour,rnrnil faut des motifs graves pour que le tribunal retire partiellement ou totalement l'autorité parentale d'un parent mais c'estpour la protection de l'enfant et non parce qu'un des parents ne veut plus de son enfant.rnrnquand on est parent d'un enfant, c'est pour la vie.rnrnle retrait de l'autorité parentale ne modifie pas l'état-civil de l'enfant.rnrnvoir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3135>rnrnsalutations

Par **Ananas01**, le **10/07/2020 à 16:04**

Merci pour votre réponse. Mon avocat m'a informé que c'était apparemment quelque chose de faisable mais ne m'en a pas dit plus... je suis perplexe car je vois beaucoup de réponses différentes à ce sujet. Notamment que si les 2 parents sont d'accord, cela est plus simple ? Mais faut il faire une convention ou un accord écrit...? Seul le juge peut décider à mon sens